

Médiation éducative

Favoriser la qualité du climat scolaire et le bien-être des jeunes

Contact : Arlette BOUTIN, aboutin@hauts-de-seine.fr, 01 41 37 14 88

Le dispositif de médiation éducative a été mis en place en 1996 à l'initiative du Conseil Départemental pour répondre à des phénomènes de violence et d'incivilités dans les collèges publics des Hauts-de-Seine. L'enjeu à l'époque était double, faire de ce dispositif un tremplin vers l'emploi et mettre à disposition des collèges publics un personnel spécialisé et formé à la gestion des conflits et à leur prévention.

Le médiateur éducatif est un professionnel de la relation. Il exerce son activité en facilitant la réflexion et en installant des espaces de parole. Il est garant, comme tout adulte du collège, du respect du règlement intérieur de l'établissement. Afin de responsabiliser les collégiens, il s'efforce de les conduire à une compréhension et une acceptation des règles qu'impose la vie en société et notamment au collège.

Cinq fonctions se dégagent de leurs missions :

- Veille et prévention (désamorcer les petits conflits naissants et anticiper sur des difficultés à venir),
- Gestion d'évènements conflictuels (crises et conflits issus de situations individuelles ou collectives),
- Accompagnement et suivi d'élèves en difficulté (écoute, orientation vers des interlocuteurs relais, activité d'aide),
- Activités de concertation et de restitution (répondre aux besoins des équipes, participer aux instances, rendre compte à la direction),
- Activités de conduite de projets éducatifs et d'animation d'ateliers (les actions en direction des élèves sont conduites avec les équipes du collège et en partenariat avec les acteurs locaux : villes, associations de quartier, partenaires institutionnels).